DOMINIQUE NEUMAN
AVOCAT
1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 903 7627
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 10 novembre 2022

Me Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4177-2021.
Cause tarifaire 2022-2023 d'Énergir.
Phase 2, Volet sur l'entente avec un client VGE.
Mémoire de SÉ-AQLPA sur la demande d'Énergir d'approuver une entente de service interruptible de fine pointe en 2022-2023 avec un client « grande entreprise » (VGE) du service continu. Recommandation d'un tarif interruptible de pointe (« superinterruptible ») provisoire pour l'hiver 2022-2023.

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de déposer sous pli le Mémoire de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et *Stratégies Énergétiques (S.É.)* sur la demande d'Énergir d'approuver une entente de service interruptible de fine pointe en 2022-2023 avec un client « grande entreprise » (VGE) du service continu, comportant notre *Recommandation d'un tarif interruptible de pointe (« superinterruptible ») provisoire pour l'hiver 2022-2023*.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

Dominique Neuman, LL.B.
Procureur de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et *Stratégies Énergétiques (S.É.)*

c.c. Les participants, par le Système de dépôt électronique de la Régie (S.D.É.).